

REPUBLIQUE RWANDAISE

A traiter par

Days subvée: 63/9/97

AMBASSADE A ALGER

A traiter par

Days subvée: 63/9/97

AMBASSADE A ALGER

Référence I

Objet PROJET DE LA CONFEJES,

D'INSTITUTIONNALISATION

DES JEUX.

ALGER, 10 23 AOUT 1987

Nº 302/E/16.11/ALG/C/AP

/-)

v Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif

KIGALI

Sous Couvert et Copie pour information

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de

la Coopération

William .

Directeur Général des Services Céni et des Affaires Atlantidonatives

Monsieur le Ministre,

Me référant à une note verbale me transmise par l'Ambassade du Burkina Faso à Alger dont le pays exerce actuelment la présidence de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française (CONFEJES), j'ai l'honneur de vous informer que la Présidence de cette Association souhaite que les pays membres oeuvrent à l'adoption d'un projet visant à l'institutionnalisation de jeux des pays ayant en commun l'usage du français.

Cette idée découle de la réunion d'Ottawa au Canada du Bureau de la CONFEJES temmue le 25 Mai 1987 qui a adopté le principe d'institutionnalisation ces jeux et qui a décidé de soumettre le projet à l'attention des Chefs d'Etat. Dans ce sens, il a été demandé du Comité International de préparation de la deuxième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de prévoir l'inscription d'un point sur la création de ces jeux à l'ordre du jour du prochain Sommet de Québec.

Les compétitions se dérouleront alternativement dans un pays développé et dans un pays en développement.

La répartition des charges financières se fera sur la hase de 75 % pour le Comité International d'Organisation et de 25 % pour les pays participants en ce qui concerne l'hébergement et le transport international. Elle sera pondérée en fonction de la distance et du coût des titres de transport. La même répartition sera retenue pour ce qui concerne les autres dépenses.

Lorsque les jeux seront accueillis dans un pays en développement le Comité International d'Organisation consentira un effort supplémentaire à hauteur du montant de sa contribution si les jeux avaient été organisés en Europe. Les autres modalités seront étudiées par le Comité International d'Organisation.

La Présidence de la CONFEJES, prient les Gouvernements des Etats membres d'oeuvrer en vue de l'aboutissement heureux du projet d'institutionnalisation de ces jeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

COPIE POUR INFORMATION A

- Son Excellence Monsieur le Président de la République

Rwandaise à KIGALI

LE CHARGE D'AFFAIRES a.i.

HABIYAREMYE Antoine Deuxième Consoiller

/M.Th/NS.I/
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Kigali, le 30/09/1927 No 565 /16.00/CAB/AP

Date entrée : 4/10/87

Son Excellence Monsfeur le Président de la République Rwandaise KIGALI.-

OBJET:

: (3

Rapport sur les travaux du Sommet de Québec tenu du 2 au 4/9/1987.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous faire tenir ci-après, pour mémoire, le rapport sur les travaux du deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français, qui s'est tenu à Québec (Canada) du 2 au 4 septembre 1987 et auquel Vous avez personnellement participé.

Il sied d'abord de rappeler que les travaux de ce Sommet ont été précédés , le 31 août 1987, par la Conférence ministérielle préparatoire qui, présidée par le Canada, a consacré ses travaux d'abord à l'examen des projets de résolutions à soumettre au Sommet, sur les questions politiques, économiques et de coopération.

Ainsi, le volet "politique internationale et économie mondiale" comprenait des projets de résolutions respectivement sur le conflit irano-iraqien, sur l'Afrique australe: apartheid, déstabilisation régionale et Namibie, sur le Moyen-Orient et sur la situation économique mondiale. Le volet "coopération" comprenait les projets de résolutions sur l'agriculture et l'environnement, sur les calamités naturelles, sur Haīti, sur l'aide économique au Tchad et sur l'aide au Liban.

Le contenu de ces projets de résolutions sera résumé plus loin dans un chapitre consacré à l'examen et à l'adoption des résolutions par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Mais d'orès et déjà, il convient de signaler que tous les projets de résolutions repris sous les deux volets ont obtenu le consensus des délégations à la

que de la Communauté des 50.000 franco-pondichériens de l'Inde. Le seul Etat francophone qui manquait par rapport à ceux qui étaient présents au Sommet de Paris est le VANUATU dont les relations avec la France se sont détériorées ces derniers temps à propos de la Nouvelle-Calédonie.

Il a été en outre relevé que le Président HOUPHOUET-BOIGNY de Côte d'Ivoire ainsi que le Premier Ministre de Tunisie dont la présence avait été fort remarquée au Sommet de Paris, n'étaient pas au Sommet de Québec; leurs pays y étaient représentés par les Ministres des Affaires Etrangères.

Il y avait enfin, des invités dits spéciaux, au nombre de trois, à savoir: la Louisiane, le Val d'Aoste (Italie) et les "Franços" de la Nouvelle-Angleterre.

2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture du Sommet a eu lieu le 2 septembre 1987 à 10 heures, en présence d'environ 1500 personnes triées sur le volet.

A cette occasion, sept Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris la parole dans l'ordre suivant: le Premier Ministre du Canada, le Premier Ministre du Québec, le Président de la République Française, le Président de la République du Zaīre, le Président de la République togolaise, le Président de la République libanaise et enfin, le Président de la République Populaire du Bénin.

Dans leurs discours, le Président français, le Premier Ministre du Canada et le Premier Ministre du Québec ont surtout insisté sur le rayonnement de la langue française ainsi que sur la mise en place de projets concrets de coopération culturelle et technique.

Le Sommet francophone doit être, a indiqué le Premier Ministre du Québec, "le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une essentielle solidarité entre tous les francophones du monde, mais aussi une occasion unique de consolider l'espace francophone dans tous les domaines d'avenir...".

Et le Premier Ministre du Canada de dire que deux objectifs devaient guider le Sommet de Québec, à savoir, d'une part: établir, à partir des préoccupations et des besoins qui sont propres aux pays francophones, des convergences de vues sur des questions vitales comme l'endettement des pays du Tiers Monde, ou encore la discrimination raciale en Afrique du Sud et d'autre part, ne jamais oublier que c'est essentiellement par la réalisation de projets concrets que la communauté francophone doit donner les gages de sa crédibilité.

- Résolution sur l'Afrique australe, l'apartheid, la déstabilisation régionale et la Namibie.

Cette résolution condamne fermement le système inacceptable de l'apartheid, demande instamment que le Gouvernement sud-africain entame des négociations avec les représentants authentiques de la majorité noire et les autres composantes de la société sud-africaine. Elle demande au Gouvernement d'Afrique du Sud de déclarer son intention de démanteler l'apartheid, de mettre fin à l'état d'urgence, de libérer tous les prisonniers politiques (y compris Nelson Mandela) et de lever l'interdit frappant le Congrès National Africain (ANC) et d'autres organisations politiques anti-apartheid.

Cette résolution sur l'Afrique australe a été adoptée par consensus comme le souhaitaient plusieurs Chefs d'Etat africairs à la séance d'ouverture. Il faut noter cependant que tout en condamnant l'apartheid, elle ne parle pas de sanctions contre l'Afrique du Sud.

- Résolution sur le Liban: Dans cette résolution, les Chefs d'Etat et de Gouvernement proclament la nécessité urgente de rétablir la paix au Liban, dans le respect total de sa souveraineté, de l'unité de son peuple et de l'intégrité de son territoire. Ils décident de la création d'une Caisse autonome constituée de contributions volontaires des Etats membres de la Conférence ou d'autres Etats et Organisations nationales et internationales, pour aider le Liban dans son effort de reconstruction de ses institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières démolies ou endommagées pendant la guerre. Le Canada déclare y consacrer 1 million \$ Canad.

- Résolution sur l'aide économique au Tchad

Par solidarité avec le Gouvernement tchadien qui fait face à beaucoup de difficultés pour favoriser le développement économique du pays, les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident la création d'un fonds volontaire destiné au renforcement des systèmes éducatifs, à la formation des éducateurs et au développement des infrastructures scolaires au Tchad.

- Résolution concernant le conflit irano-iraqien: Par cette résolution, le Sommet de Québec appuie, comme l'ONU, l'application d'un cessez-le-feu immédiat dans le conflit irano-iraqien.

Brièvement, dans cette résolution sur la situation économique mondiale, le Sommet de Québec marque son accord sur l'objectif d'arriver à un meilleur fonctionnement du marché des matières premières assurant une juste et équitable rémunération aux exportations des produits du Tiers Monde.

C'est au cours de l'examen de cette résolution que le Québec a avancé la suggestion de lier les conditions de remboursement des dettes, à l'évolution des cours des matières premières. La proposition québécoise, qui doit être étudiée, consisterait en fait à indexer sur une base annuelle les remboursement des dettes des pays en développement, sur les cours des principales matières premières.

C'est au cours de l'examen de la situation économique mondiale que le Canada a annoncé l'annulation de 325 millions de dollars canadiens constituant la dette que lui devaient sept pays africains (Sénégal, Zaīre, Madagascar, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon).

3.2. Rapport du Comité international du suivi.

Ce Comité, rappelons-le, créé par le Sommet de Paris, comprenait jusqu'à la tenue du Sommet de Québec, les pays suivants: Communauté française de Belgique, Burundi, Canada, Canada-Québec, Comores, France, Liban, Mali, Maroc, Sénégal et Zaīre et avait reçu un double mandat, à savoir:

- choisir dans les domaines prioritaires retenus par le Sommet, les programmes dont l'exécution devait être engagée sans délai et en confier l'exécution à des organismes compétents.
- faire des propositions en vue d'aménager l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et ses moyens de financement, afin de permettre à cette Institution de mener à bien dans les meilleures conditions, les tâches qui pourraient lui être confiées par les Sommets.

Dans le rapport que M. Jacques LEPRETTE, Ambassadeur de France et Président du Comité du suivi a présenté au Sommet sur les activités dudit Comité, il a expliqué que dans le cadre de sa première mission, le Comité a eu pour tâche, de mettre en place cinq réseaux: agriculture, énergie, culture et communication, information scientifique et développement technologique y compris la recherche, et enfin, industries de la langue. Il a expliqué que ces réseaux ont d'une part engagé des actions prioritaires découlant des décisions et recommandations du Sommet de Paris et que d'autre part ils ont préparé des programmes majeurs de coopération soumis au Sommet de Québec.

Le Sommet de Québec a maintenu intégralement ces orientations prioritaires et a saisi cette occasion pour y introduire la dimension "développement rural", compte tenu de la situation agricole dramatique de l'Afrique francophone qui nécessite des solutions urgentes et globales. Deux priorités ont été alors retenuss à savoir: la valorisation des ressources humaines et la gestion adéquate des ressources naturelles.

Les programmes proposés correspondent à trois axes:

- formation du personnel qualifié;
- recherche agricole;
- développement agricole et gestion des ressources naturelles.

Comme participation aux programmes du domaine de l'agriculture, la <u>Communauté française de Belgique</u> s'est déclarée prête à participer à des actions de partenariat découlant du Sommet de Québec et à dégager à cette fin une enveloppe de 50 millions de FB. Sa contribution consistera notamment à assurer l'information technologique, à participer donc au transfert des connaissances. Elle a proposé la création de centres de référence en pisciculture.

Le Canada a marqué son intérêt pour une mailleure intégration des composantes formation-recherche-vulgarisation et pour le développement de capacités pour assurer des formations spécialisées.

Il a promis d'engager un montant de 5 millions de dollars pour participer au financement d'un pôle d'excellence qui, visant à appuyer une spécialisation agricole, regrouperait plusieurs pays francophones.

La Suisse a déclaré qu'elle est déjà active en ce qui concerne la formation agricole grâce au Centre International de Formation Agricole de Fribourg et aux 50 bourses annuelles qu'elle accorde aux pays en développement en matière d'agriculture. Elle a ajouté qu'elle participe à un réseau thématique de recherche mis en oeuvre par les trois pays de la CEPGL.

La France a approuvé le rapport du réseau "agriculture" su sujet de la formation, la recherche et le développement et s'est déclarée disposée à participer à un fonds multilatéral placé à l'ACCT pour les programmes d'agriculture, auquel elle contribuerait pour 7 millions de FF. Voulant appuyer les centres de spécialisation régionaux, la France a obtenu de la Côte d'Ivoire, que l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM) d'Abidjan, centre de recherche dans les sciences agricoles, les sciences de la nature et les sciences médicales, et regroupant actuellement 250 chercheurs, devienne le premier centre de recherches interfrancophones dans les domaines cités.

La France a souhaité la poursuite et le renforcement de l'action entreprise en faveur de la constitution d'une collection d'anthologies de poche et le renforcement de la présence du livre francophone dans les manifestations internationales. Elle a signalé l'organisation à Fort-de-France, en novembre 1987, d'un Festival du film francophone et a souhaité que la chanson francophone ainsi que le théâtre international de langue française soient développés.

Le Liban s'est déclaré prêt à participer au programme de la publication et de la diffusion du livre de poche en publiant des anthologies d'auteurs libanais d'expression française et en traduisant en arabe les grandes oeuvres des auteurs de langue française.

La Tunisie a posé sa candidature pour abriter le siège du centre régional africain de formation dans le domaine de l'édition et de la diffusion du livre.

Dans le <u>domaine de la communication</u>, la France a rappelé les trois projets qui lui tiennent particulièrement à coeur, à savoir:

- l'extension de TV5 sur le Canada et les Caraïbes et particulièrement sur Haīti;
- la mise en oeuvre du CEMAF (Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones);
- l'élaboration des statuts et des modalités de fonctionnement de l'Agence francophone d'images de télévision (AFIT).

Pour tout le secteur "culture et communication" la France a proposé la mise un place d'un fonds multilatéral auprès de l'A.C.C.T., pour lequel elle s'est engagée pour un montant de 8 millions FF.

La Suisse, tout en souhaitant l'organisation des télécommunications de la francophonie, a suggéré d'éviter d'empiéter sur les compétences des organisations mondiales dans ce domaine.

Le Canada s'est déclaré favorable à l'extension de TV5, non seulement vers les Caraïbes et les Antilles, mais aussi vers l'Afrique et le Moyen-Orient et a annoncé qu'il était prêt à y contribuer pour 1,8 millions de dollars. Il a aussi marqué son soutien à la création d'un centre international de formation dans ce domaine.

Dans le cadre de la coopération, le Québec a insisté sur la formation de gestionnaires en énergie et sur la planification des besoins en énergie.

La Suisse s'est déclarée disposée à soutenir la formation des cadres en énergie et à accorder de nouvelles bourses pour la formation de spécialistes dans ce domaine.

Madagascar a fait adopter une résolution demandant notamment de mettre en valeur le développement de l'énergie dans le domaine rural et ... domestique des pays en développement et non producteurs de pétrole.

d. Réseau "Information scientifique et technoligique"

Pour ce secteur, le document présenté par M. Fedi MABROUK, Ministre des Affaires Etrangères et Chef de la délégation tunisienne, comporte trois programmes majeurs suivants, répartis en treize projets:

- L'exploitation rationnelle des connaissances scientifiques, qui met l'accent notamment sur la structuration des systèmes documentaires des pays du sud; sur la création et la diffusion de publications scientifiques; sur le soutien à accorder aux réseaux documentaires spécialisés dans les domaines de l'agriculture, de la médecine humaine et vétérinaire et du droit; sur l'appui à accorder à la Banque internationale d'information bibliographique sur les Etats francophones; sur la diffusion au moindre coût, des ressources des plus grandes banques de données de terminologie et de néologie.
- La création d'un espace informatique francophone, qui prévoit notamment la création d'une banque de logiciels privilégiant le logiciel francophone et qui recommande l'installation dans les régions du sud, de quelques grands centres documentaires informatisés polyvalents.
- Le transfert de technologies, qui doit concentrer l'effort sur les technologies de l'eau en rapport avec la désertification, sur les technologies sylvicoles en rapport avec la régression de la forêt tropicale humide et sur l'élevage en rapport avec les dégâts causés par la trypanosomiase.

A propos des programmes du secteur de l'informatique, la Suisse s'est félicitée du projet d'interconnexion des banques de terminologie et a signalé qu'une banque de terminologie est en cours de création chez elle.

f. Actions hors réseaux

130 357

Les programmes hors réseaux ont été introduits par le Président de la République de Djibouti.

Le Sommet a reçu le rapport sur les projets hors réseaux et a approuvé l'exécution des programmes ci-après:

- Le programme canadien de 350 bourses de formation dans les Universités canadiennes dans des secteurs qui ont été considérés comme prioritaires par le Sommet de Paris (coût: 30 millions \$ canad. pour la période 1987-1992);
- Le programme canadien d'immunisation universelle;
- La création d'un baccalauréat international francophone.

 Pour ce projet cependant, le Gouvernement québécois a émis des réserves, estimant que ce baccalauréat francophone pourrait avoir des conséquences sur le système éducatif du Québec. Le dossier doit être encore étudié.
- La promotion de l'utilisation du français dans les organisations internationales;
 - La scolarisation des enfants francophones;
 - L'organisation des Jeux de la francophonie.

La <u>France</u> a souligné l'importance qu'elle attache au paccalauréat francophone, à la scolarisation des enfants francophones et au projet de conférence des Ministres de la Justice des pays francophones qu'elle serait prête à accueillir.

Le <u>Québec</u> a annoncé une contribution de 4 millions de dollars pour deux ans au Fonds, à constituer auprès de l'ACCT pour les actions hors réseaux. Ce fonds pourrait être géré en étroite liaison avec le Comité du suivi.

La <u>Communauté française de Belgique</u> a soutenu la constitution d'un fonds multilatéral commun pour les actions hors réseau.

Le <u>Maroc</u> s'est offert pour abriter les premiers jeux de la Francophonie. La Conférence a accepté la proposition et les jeux se dérouleront en 1989.

- La résolution relative à <u>l'assistance aux pays linguistiquement enclavés</u>, charge le Comité du suivi, en liaison avec la République de Djibouti qui a présenté le projet de résolution, (il est le seul pays francophone membre de l'IGADD dont les cinq autres membres sont anglophones) de préparer un programme d'assistance destiné aux pays linguistiquement enclavés, "visant à soutenir leurs efforts pour préserver leurs acquis linguistiques et pour leur permettre de jouer un rôle de fenêtre francophone ouverte aux pays de la région qui possédent d'autres valeurs culturelles".
- La résolution relative à <u>l'utilisation du français aux Jeux Olympiques</u> se réfère à un article de la charte olympique qui dit que le français est la première langue officielle de l'olympisme, pour demander au Président du Comité International Olympique de veiller à ce que la langue française, conjointement avec la langue du pays hôte, soit employée dans toutes les communications publiques faites au cours des Jeux olympiques.
- La résolution relative au "Village du Bénin" ou Centre International de recherche et d'étude de langues, de Lomé (TOGO), considérant le rôle joué par ce Centre depuis 1968, pour assurer le rayonnement de la langue française, recommande au Comité du Suivi, d'intégrer dans son programme de soutien à ce Centre, les actions suivantes: le développement et l'aménagement des infrastructure d'accueil;
 - le renforcement du personnel enseignant;

the Street Landbert Darth Charten

- l'acquisition de nouveaux équipements.

La résolution invite les organisations intergouvernementales, en particulier l'A.C.C.T., ainsi que les organismes de coopération bilatérale, à s'associer à cette action.

- La résolution relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec, mérite quant à elle (de par le temps que le Sommet a consacré à son examen et de par l'importance que revêt cette question pour le fonctionnement et l'avenir des structures de la francophonie), d'être traitée dans un chapitre à part, pour relever toutes les décisions importantes qui ont été prises à ce sujet.

3.4. Mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec.

Une longue discussion s'est engagée sur les mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet. Même si personne ne mettait en cause l'existence du Comité du suivi et des réseaux dont du reste tous tenaient à souligner l'excellent travail accompli, un certain nombre d'intervenants souhaitaient disposer aussi, entre deux Sommets, d'une instance politique, capable de fixer des orientations politiques et de prendre des décisions. La France avait ainsi proposé la mise sur pied d'un comité composé de trois Chefs d'Etat pour assumer cette tâche. Cependant d'autres estimaient qu'il ne serait pas bon d'ajouter de nouvelles structures à celles qui existent déjà (Comité du suivi, Comité des Sherpas, différents réseaux, Comité consultatif conjoint et Agence de coopération culturelle et technique) et affirmaient qu'après tout rien n'empêchait le Comité du suivi de siéger de temps

... / ...

Le Sommet a décidé que sur le plan financier:

- les actions décidées par le Sommet et dont l'exécution sera confiée à l'ACCT se réaliseront, soit sur son budget ordinaire, soit grâce à un financement complémentaire, suivant les procédures budgétaires propres à cette organisation; - les Etats ou les Gouvernements qui apporteront une contribution financière à des opérations multilatérales retenues par le Sommet et mises en oeuvre par d'autres organismes multilatéraux choisis par le Comité du suivi, pourront créditer soit directement leurs comptes, soit des comptes spéciaux créés auprès de l'ACCT, en donnant préférence à ce dernier mode de financement, en fonction de la nature de chaque opération.

Le Sommet a chargé le Comité du suivi d'organiser au besoin des réunions de travail avec les autres opérateurs multilatéraux pour la mise au point des projets dévolus par le Sommet à ces organisations.

Le Sommet a chargé le Comité du suivi d'examiner, avant le troisième Sommet, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes (AUPELET, AIPLF, etc...) et notamment d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT. Le Comité du suivi a été chargé de soumettre des propositions concrètes à ce sujet.

Sur ce point, il convient de signaler que le Sommet a effective discuté longuement de la réforme de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

Les participants ont tous accepté que l'ACCT puisse jouer un rôle important dans l'application des conclusions du Sommet, mais n'ont pas souscrit à l'augmentation de ses crédits de fonctionnement.

4. Observations, conclusions et recommandations

Au cours du Sommet de Québec, le fait qui a le plus frappé l'attention des participants fut l'annonce par le Gouvernement canadien, de l'annulation de ses créances, pour un montant de 325 millions de dollars canadiens, au bénéfice de sept pays africains francophones.

Certains observateurs présents au Sommet ont vu dans ce geste exceptionnel du Gouvernement canadien, une prétention que nourriraient les pays francophones, de trouver leur propre solution à d'énormes problèmes économiques que même la communauté internationale n'a pas pu résoudre malgré ses ressources financières infiniment plus grandes que celles dont dispose la communauté francophone.

Mais une telle critique ne se justifie pas dans la mesure où le geste du Gouvernement canadien répondait à l'attente de la grande majorité des pays membres de la communauté francophone qui estiment que le Sommet de la francophonie devrait instaurer un nouveau type de coopération entre les Gouvernement francophones, qui montrerait au reste du monde, le désir commun de parvenir à une "meilleure alliance, et pour lesquels, comme l'a déclaré le Chef d'Etat togolais à la séance inaugurale du Sommet de Québec, le rassemblement à une même table, de représentants au plus haut niveau, de 250 millions de locuteurs français, doit permettre de "renforcer leurs liens de coopération et déterminer la voie de leur avenir dans un élan de solidarité agissante".

Le Canada a donc voulu mettre en relief cet élan de solidarité en acceptant d'alléger le fardeau de la dette des pays démunis et en cherchant à contribuer à un mécanisme visant l'allégement du service de la dette et l'appui au processus d'ajustement et de développement.

A ce sujet, il y a lieu de rappeler que depuis 1986, le Canaca a converti en dons les prêts non déboursés d'aide publique accordés à tous les pays en développement et a adopté un moratoire de cinq ans (avec possibilité de prolongation jusqu'à quinze ans) sur le remboursement des prêts d'aide consentis aux pays du Sud du Sahara.

all the CO control of the course of the control of

Military of the contract of the calling

Au cours du Sommet de Québec, les pays africains francophones avaient souhaité que la francophonie soit un instrument destiné à les aider à sortir leurs peuples du sous-développement et de la misère. Les pays francophones du Nord n'ont pas voulu demeurer indifférents à un tel appel et c'est pour cette raison que le Canada, prenant les devants, a annoncé sa décision d'effacer d'un coup 325 millions de dollars canadiens de dettes contractées à son égard par sept pays africains.

Dans le cadre des activités proprement dites de la francophonie, OTTAWA a annoncé sa contribution, à concurrence de 17 millions de dollars canadiens, au financement des projets adoptés par le Sommet.

De son côté, la France a tenu à faire connaître sa part de participation. En effet, tout en indiquant officieusement que l'aide que fournit Paris aux pays du Tiers-Monde en général, et à ceux d'Afrique en particulier, est plus importante que celle de n'importe quel autre Etat industrialisé et qu'en l'occurrence, elle représenterait quatorze fois celle du Canada, le Ministre français de la coopération a laissé entendre que la France n'envisage pas d'effacer, comme l'a fait le Canada, la dette de ses débiteurs africains.

Il a déclaré que par contre, pendant les dix-huit mois qui ont séparé le Sommet francophone de Paris de celui de Québec, son pays a débloqué 160 millions FF pour la francophonie. Et de préciser que la France va encore faire mieux puisque, pour la seule année 1988, ses contributions s'élèveront à 202 millions FF.

Qu'il y ait ou non une quelconque rivalité entre la France et le Canada en ce qui concerne leurs contributions financières, un fait est indéniable: le geste posé par le Gouvernement canadien a fait une forte impression sur les représentants des Etats africains présents au Sommet de Québec.

La proposition québecoise suggérant de lier les conditions de remboursement des dettes à l'évolution des cours des matières premières, les a aussi touchés.

Cela répondait réellement à leur souci car, confrontés aux graves problèmes économiques et sociaux de leurs pays, les leaders africains ne pouvaient pas logiquement se contenter de parler seulement langue et culture dans leur Rencontre. sans être taxés de superficiels par leurs peuples aux prises avec la crise économique.

Même si certains pays présents au Sommet ont marqué par-ci par-là quelques réticences sur certains points tels que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, ou la revendication des pays en développement pour une rémunération juste et équitable des matières premières, dans l'ensemble les pays réunis au Sommet de Québec ont mené des discussions où le consensus a beaucoup prévalu. C'est ce consensus et surtout l'esprit qui l'a dicté qui doivent désormais peser de tout leur poids dans d'autres forums internationaux.

Le Sommet de Québec a atteint son but dans la mesure où des actions concrètes communes ont été décidées dans les cinq domaines stratégiques où se jouent les enjeux d'avenir de la francophodie: l'agriculture, l'énergie, les industries de la langue, la culture et communication, l'information exientifique et technologique y compris la recherche.

Dans tous ces secteurs, les projets avencés sont nombreux et variés. Il y a lieu cependant de noter que beaucoup d'entre eux intéressent principalement les pays francophones du Nord qui vivent l'ère: des technologies de pointe. C'est le cas de TV5, du développement technologique des industries de la langue, de la mise au point de logiciels utilisant le français, de la connexion des banques de données terminologiques, etc... Tous ces projets intéressent surtou les pays francophones industrialisés, mais il faudra les suivre de près pour évaluer leurs retombées sur les pays en développement.

D'autres projets intéressent les pays du Sud. Le Sommet les a acceptés et s'est engagé à leur trouver des financements. C'est le cas notamment du projet de l'aide à l'assainissement et au logement en Haîti, de celui de la création d'un Centre régional africain de formation dans le domaine de l'édition et de la diffusion du livre, dont la Tunisie a demandé d'abriter le siège; de celui de la transformation du Centre ORSTOM d'Abidjan en Centre de recherche interfrancophone; du projet portant sur soutien logistique et financier au Centre International de recherche et d'études de langues, de Lomé (Village du Bénin), etc...

La réalisation de tous les projets retenus ou encore à identific qu'ils soient conçus principalement pour le nord ou pour le sud, sera fonction des financements que les pays membres de la famille francophone voudront bien consentir. Certes la France, le Canada et le Québec ont déclaré les montants de leurs contributions aux fonds multilatéraux qui seront créés, mais les montants déclarés ne sauraient suffire à eux seuls pour financer tous les projets retenus. La question des sources de financements est en réalité une question délicate.

Les contributions dépendent en effet de la volonté et des possibilités des pays membres de la famille francophone et c'est sûrement pour cette raison que cette question importante du financement des projets n'a pas été abordée comme tel par le Sommet.

Si dans ce contexte, il est encore trop tôt de prévoir la part que notre pays pourra retirer de la nouvelle coopération de la francophonie, les projets ont été quand même identifiés et quelques fonds leur sont déjà réservés. Il importe dès lors de connaître les mécanismes et les modalités d'affectation de ces fonds, afin de pouvoir en profiter utilement.

Pour cela, d'une part, notre pays devrait accorder un intérêt plus accru aux réunions de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique car celle-ci va jouer un grand rôle dans la réalisation des décisions du Sommet. D'autre part, notre Ambassadeur en poste à Paris devrait, en tant que membre du Comité des Sherpsuivre de très près les réunions du Comité du suivi et celles des réseaux et nous renseigner à temps sur les programmes prioritaires ainsi que sur les possibilités de financement offertes à notre pays dans le cadre de l'exéctuion des projets retenus.

Au niveau de notre pays, il serait souhaitable que la concertation entre les Départements techniques soit poursuivie sous la coordination du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui a déjà engagé ce genre de concertation lors de la préparation technique du Sommet de Québec.

Les fonctionnaires des Départements techniques appelés à participer aux réunions de concertation devraient en fait être des correspondants nationaux des différents réseaux qui ont été mis sur pied par le Sommet de Paris et dont le rôle vient d'être confirmé par le Sommet de Québec.

Leurs réunions, dirigées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, qui lui-même restera en étroite concertation avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, permettront de déterminer les priorités et les projets à soumettre au Comité du suivi et aux réseaux, pour obtenir un financement dans le cadre du budget prévu à cet effet.

enalty thousand the first is the highest the contract on

Cependant, cette préoccupation de trouver dans le Sommet francophone quelques solutions aux problèmes de développement n'a pas empêché les pays qui ont participé au Sommet de Québec, d'accorder l'importance voulue à l'état et au devenir de la langue française en tant qu'outil de communication international. Les pays francophones réunis à Québec ont cherché les voies et moyens de sauvegarder le français face à l'immense péril que constitue l'anglais et à cette fin le Sommet de Québec s'est penché sérieusement sur le développement des supports industriels d'instrument d'action commun aux télévisions francophones, l'édition de livres à prix modiques, l'utilisation des ordinateurs dans le traitement des données linguistiques, etc...

Mais ces supports matériels de la langue coûtent très cher et les pays membres de la communauté francophone doivent consentir des efforts fianciers importants en conséquence. Le problème qui se pose à ce sujet est que le poids financier de cette entreprise ne va reposer que sur quelques pays riches, comme la France, le Canada, la Belgique et quelque peu la Suisse, étant donné que la grande majorité des autres pays de la famille francophone sont très démunis.

Il faut noter qu'outre l'attention portée aux préoccupations économiques des pays pauvres, et à la volonté de sauvegarder et de renforcer la langue française, le Sommet de Québec s'est soucié des problèmes politiques qui préoccupent le monde, tels que la situation en Afrique du sud et le système d'apartheid, la situation au Tchad et au Liban, ainsi que le conflit au Moyen-Orient.

C'est dire donc que le Sommet de Québec aura été à la fois culturel, économique, diplomatique et technique de par la nature et la diversité des sujets qu'il a abordés.

Le Sommet de Québec a été un succès dans la mesure où il s'est d'abord affirmé comme un forum politique où des questions de politique internationale ont été abordées de front et que dans l'ensemble les débats ont abouti à un consensus.

Le Sommet s'est aussi distingué par la volonté de solidarité expripée, à travers le Canada, par les pays développés francophones, à l'égard de leurs frères du Sud qui traversent une situation économique difficile aggravée par l'endettement et la chute des cours des matières premières.

C'est donc pour aller plus profondément dans sa politique d'aide et de solidarité, que le Canada a annoncé, lors du Sommet de Québec, l'annulation complète des dettes à l'aide publique des pays francophones bénéficiant justement de ce moratoire.

Le fait que cette mesure d'annulation de la dette a été annoncée au Sommet de Québec a porté certains à voir dans ce geste du Gouvernement canadien le souci du Canada fédéral de tirer de la francophonie un rayonnement diplomatique accru et des avantages politiques internes certains. Selon ce point de vue, le Canada étant aujourd'hui en pleine réconciliation nationale, les dirigeants anglophones auraient voulu profiter du Sommet de Québec pour montrer leur bonne volonté à l'égard de la communauté francophone.

D'autres ont voulu trouver dans cette volonté canadienne de coopération internationale, des visées commerciales. Pour eux, les Canadiens auraient, à travers leur opération de charme, l'objectif d'attirer la communauté africaine à répondre avec bienveillance aux sollicitations et propositions des industriels nord-américains dont la technologie est tout à fait concurrentielle.

D'autres encore, poussant loin l'interprétation du geste du Gouvernement canadien, ont prêté à ce dernier les intentions de vouloir doubler la France sur le marché africain et ont craint dans le Sommet de Québec, une occasion de friction entre la France et le Canada.

Quelle que puisse être l'interprétation des faits, il s'est avéré que la politique du Gouvernement canadien vis-à-vis des pays francophones démunis vise, comme l'a déclaré le Premier Ministre du Canada, M. MULRONEY, "la paix et la justice dans le monde" ainsi que "la réalisation de projets concret_ avec la détermination d'"assumer nos responsabilités respectives des pays du Nord et de pays du Sud". Ceci est d'autant vrai que, au-delà du geste d'éponger les dettes que lui devaient les pays africains francophones, le Gouvernement canadien a spontanément annoncé sa volonté de contribuer, par l'allocation d'un million de dollars canadiens, respectivement à la Caisse autonome pour l'aide au Liban et au fonds volontaire pour l'aide économique au Tchad. Sa contribution financière au budget de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique ainsi qu'aux différents fonds multilatéraux créés ou devant être créés auprès de l'ACCT pour financer les projets retenus par les différents réseaux mis en place par le Sommet de Paris, est aussi importante et traduit la détermination du Canada de faire du Sommet de la francophonie une institution d'avenir au sein d'autres organisations internationales.

Ils ont par contre décidé que les fonds dégagés en faveur des Etats pour mener les opérations, seront versés sur des comptes spéciaux gérés par l'Agence.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement n'ont pas accepté que l'ACCT devienne, comme elle le schaitait, le Secrétariat Permanent du Sommet de la Francophonie. Cette tâche continuera à être assurée par le Comité du suivi, en attendant que, comme indiqué plus haut, le même Comité du suivi propose au troisième Sommet, le rôle précis que l'ACCT pourrait jouer dans le cadre des structures de la Francophonie.

Le Sommet de Québec a enfin décidé que l'Etat hôte -en l'occurrence le Canada- dirigera les travaux du Comité international du suivi jusqu'à la tenue du prochain sommet et qu'il pourra, en cas de besoin, provoquer une concertation au niveau politique, par exemple une Conférence des Ministres des Affaires Etrangère

3.5. Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français.

Dans la délcaration de solidarité adoptée par le Sommet de Québec, à l'issue de ses travaux, les délégués des pays participants se sont engagés à promouvoir auprès d'autres instances internationales, l'esprit du Sommet de Québec. Ils ont convenu que leurs rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération.

3.6. Lieu et date du prochain Sommet

Le Sommet de Québec a décidé que le troisième Sommet francophone aura lieu à Dakar (SENEGAL) au mois de mars 1989. Avec la fixation de Sommets à un rythme désormais régulier, c'est-à-dire pratiquement tous les dix-huit mois, le Sommet francophone s'est en fait institutionnalisé.

en temps et chaque fois que de besoin à un niveau politique, notamment au niveau des Ministres des Affaires Etrangères.

Après un long débat sur ce point, il a été décidé que le Comité du suivi du Sommet de Paris, animé jusqu'ici par M. Jacques LEPRETTE, Ambassadeur de France, soit maintenu. Sa composition a été portée à douze membres, c'est-à-dire avec un pays de plus (le Gabon) et sa présidence a été confiée à M. BOUCHARD, Ambassadeur du Canada à Paris.

diling 1

Ainsi, le Comité du suivi est maintenant composé comme suit:

Présidence: Canada

Vice-Présidence: Canada-Québec, Sénégal, France.

Membres: (Communauté française de Belgique, Madagascar, Liban, Mali, Niger, Tunisie, Zaīre, Gabon).

Le Sommet a décidé que le siège du Comité du suivi restera à Paris.

Le Sommet a demandé au Comité du suivi:

- d'inviter l'ensemble des participants au Sommet à prendre part à ses discussions,
- de transmettre systématiquement les comptes rendus des séances à l'ensemble des participants au Sommet afin qu'ils puissent exprimer des suggestions et des observations;
 - d'organiser régulièrement (par exemple deux fois par an) et de manière formelle, des réunions d'information et de synthèse pour l'ensemble des participants au Sommet.

Le Sommet a confirmé l'existence des réseaux qui, sous l'autorité du Comité du suivi, auront des fonctions spécifiques. Il a créé un Comité consultatif conjoint composé, d'une part, du Comité du suivi assisté des Chefs de réseaux et, d'autre part, du Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, assisté de ses directeurs généraux et du contrôleur financier.

Ce comité consultatif conjoint est notamment chargé de donner des avis sur la programmation des décisions du Sommet et il pourrait examiner le genre d'appui technique que l'ACCT pourrait fournir au Comité du suivi, pour l'accomplissement de son mandat.

Il convient de signaler qu'en plus des résolutions qui ont été adoptées par le Sommet après avoir été examinées par la Conférence ministérielle, l'examen des programmes de coopération au niveau des réseaux a donné l'occasion aux Chefs d'Etat et de Gouvernement d'adopter une série d'autres résolutions sur des questions diverses.

Ainsi, outre les résolutions évoquées ci-avant, présentées par Madagascar et portant respectivement sur l'énergie et le traitement de l'information le Sommet de Québec a solpté des résolutions sur les télécommunications, sur la formation de base, sur l'assainissement et le logement social en Haïti, sur l'assistance aux pays linguistiquement enclavés, sur l'utilisation du français aux Jeux Olympiques, sur l'aide au "Village du Bénin", et sur les mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec.

Par la résolution relative aux <u>télécommunications</u>, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'établir une commission composée d'une dizaine d'experts représentatifs des partenaires de la francophonie, chargée de jeter les bases de ce que sera la future organisation des télécommunications de la francophonie.

Cette commission a été chargée d'étudier le mode de fonctionnement et de financement des organismes internationaux déjà actifs en matière
de coopération et d'aide au développement des télécommunications, les différents
modèles aux objectifs fixés par l'organisation des télécommunications de la
francophonie, les besoins de télécommunications spécifiques aux partenaires
de la francophonie dans les domaines du téléphone, de la télégraphie, du télex,
de la télématique etc..., et enfin, de mettre sur pied une structure de coopération
simple et efficace tenant compte des objectifs et des besoins exprimés par les
partenaires de la francophonie.

- La résolution adoptée, à la demande de Madagascar, relative à la formation de base, invite les pays développés à intensifier l'aide à la formation de base dans les écoles primaires et secondaires, en vue d'une meilleure maîtrise de la langue française et demande à cet effet, que des cuvrages, manuels et documents ne présentant plus un intérêt commercial direct, puissent être mis gratuitement à la disposition des pays intéressés.
- La résolution adoptée relative à <u>l'assainissement et au logement en Haîti</u> demandre d'aider Haîti dans le domaine de l'assainissement de l'habitat, de la construction de logements sociaux et de la réhabilitation de quartiers défavorisés.

 Elle propose de mettre l'accent sur la recherche de moyens pour mettre en ceuvre des projets d'adduction d'eau, d'électrification, de drainage, d'installations sanitaires, etc...

<u>Madagascar</u> a fait adopter une résolution recommandant de promouvoir toutes actions destinées à renforcer la formation, la recherche et le développement dans le domaine du traitement **informatics** . et demandant la convocation d'une Conférence internationale sur l'informatique.

Le Canada a insisté sur la mise en place d'une banque d'informations sur les Etats francophones. Il s'est engagé à réaliser un inventaire des infrastructures d'accueil informatiques et télématiques des pays du sud et a promis de collaborer à la production des logiciels. Il a mis à la disposition du réseau une somme de 1,07 millions de dollars pour deux ans.

e. Réseau "Industries de la langue"

Le document sur ce secteur a été introduit par le Ministre-Président de la Communauté française de Belgique. Ce dernier a rappelé les principaux programmes .à entreprendre dans ce desaine, à savoir:

- l'inventaire des besoins des produits et des marchés des industries de la langue;
- l'état des données lexicales;
- la formation d'ingénieurs linguistiques;
- l'adaptation de certains programmes nationaux de recherche, de développement industriel et d'enseignement, à des besoins plus larges, de manière par exemple à permettre aux linguistes de collaborer avec des informaticiens, des ingénieurs en robostique, etc...
- la constitution d'un prix de l'innovation, à décerner dès 1988, dans le domaine de l'industrie de la langue.

Comme participation des Etats à ces programmes, la <u>France</u> s'est déclarée prête à participer aux volets "formation et développement" et "recherche et développement industriel", ainsi qu'à la constitution d'un fonds multilatéral auprès de l'ACCT.

Le <u>Canada</u> a rappelé la mise à la disposition des pays francophones, de ses fonds terminologiques et a promis de fournir aux mêmes pays un jeu de microfiches comprenant 62.000 termes sur des sujets tels que l'agriculture, les sciences juridiques, etc...

Le <u>Québec</u> a soutenu la proposition de créer un fonds multilatéral auprès de l'ACCT au profit du développement de la langue et a promis d'appuyer les programmes retenus dans les domaines de la formation et de recherche linguistique.

La <u>Suisse</u> a indiqué que dès 1988 elle disposera de sa propre banque informatisée et qu'elle compte introduire une formation de licence en linguistique informatique.

c. Réseau "Energie"

Le document sur l'énergie, présenté par M. Isidore NYABOYA, Ministre des Travaux Publics, Energie et Mines du BURUNDI, prévoyait trois programmes, à savoir:

- la diffusion de la connaissance grâce à l'organisation des sessions de formation sur la planification énergétique et de séminaires sur les techniques d'économie d'énergie.
- la maîtrise de l'énergie, programme qui prévoit la télédétection des ressources énergétiques, l'application des énergies nouvelles et renouvelables, la réhabilitation de centrales secondaires électriques et la recherche sur les techniques appliquées au bois de feu et au charbon de bois.
- la mise à jour des études d'interconne xion des réseaux d'éléctricité en Afrique de l'OUEST et en Afrique Centrale.

Pour ce réseau, <u>la France</u> a exprimé son soutien aux programmes proposés et s'est déclarée prête à privilégier trois projets à savoir: - la poursuite de l'équipement des pays du Sahel en matériel photovoltaïque;

- la réhabilitation des centrales éléctriques secondaires;
- l'interconne xion des réseaux éléctriques africains.

Soulignant qu'elle ne voyait pas la nécessité d'instituc. pour le moment une Conférence des Ministres de l'Energie, la France s'est déclarée prête à participer à la constitution d'un fonds multilatéral "énergie" auprès de l'A.C.C.T.

Le Canada a rappelé qu'il avait annoncé au Sommet de Paris, la mise sur pied d'un programme de formation en gestion des entreprises pétrolières, ce qui est déjà fait. Il a annoncé qu'il consacrera 1 million de dollars aux activités du secteur "énergie" au cours des deux prochaines années, notamment dans les domaines de la formation en planification énergétique, des économies d'énergie et de l'établissement d'un inventaire de l'énergie.

Le Québec qui a soutenu la création d'un Institut de l'énergie s'est félicité de la décision prise par le Sommet de Québec d'établir le siège de cet Institut à Québec-même.

A cet effet, la France s'est déclarée prête à mettre à la disposition de ce Centre un montant de 25 millions FF. Elle a promis par ailleurs une dotation de 5,5 millions FF pour la création d'une structure légère de traitement et de diffusion de l'information agricole, pour la création de petites entreprises agricoles, agro-industrielles et artisanales.

b. Réseau "Culture et Communication"

Le rapport sur le réseau "culture et communication" a été présenté par M.Abdou DIOUF, Président du Sénégal, qui a insisté sur le lien étroit entre culture et communication et a mis en garde contre la standardisation culturelle qui peut être entraînée par les nouvelles techniques de communication.

Le Président du Sénégal a attiré l'attention sur quelques actions concrètes envisagées dans le projet de programme proposé, à savoir:

- les états généraux des médias;
- l'organisation des télécommunications;
- la concertation des pouvoirs publics et des entreprises dans le domaine des industries culturelles;
- la constitution d'une banque de données culturelles;
- les projets TV5 et CEMAF (Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones), qui vont modifier le paysage télévisuel de l'Afrique. Le Sénégal propose que l'Afrique produise annuellement entre 150 h et 300 h d'images;
- l'organisation d'un marché commun du livre.

Les participants ont ensuite déclaré leur intérêt aux programmes du réseau. Ainsi, dans le domaine de la <u>culture</u>, la <u>Suisse</u> a promis son soutien à la promotion du livre (mise à disposition d'un crédit de 500.000 franc pour une collection spéciale d'une centaine de titres). Elle a souligné son intérêt pour le cinéma et la chanson francophones ainsi que pour la collaboration entre les radios et les télévisions francophones.

Le Québec s'est déclaré prêt à favoriser en matière d'édition, la réalisation de projets concernant les oeuvres destinées à l'enfance et à la jeunesse, et l'édition scolaire. En vue de créer un marché commun des biens culturels, il a promis de favoriser la création d'une bourse du livre et du périodique scientifiques et techniques en commençant par la constitution de bases de données bibliographiques. Il a proposé de donner à l'A.C.C.T. les moyens d'accélérer son programme d'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle et de convoquer une Conférence ministérielle sous l'égide de l'A.C.C.T., sur la libre circulation des biens culturels.

Concernant la deuxième mission du Comité, à savoir la réforme de l'ACCT, il a indiqué qu'un sous-comité, présidé par M. Lucien OUTERS a élaboré des propositions qui ont été soumises à la conférence générale extraordinaire de l'Agence, réunie à Paris les 1er et 2 décembre 1986. Il a souligné que suite à cette conférence générale, l'Agence a adopté une série de réformes de procédures administratives et financières qui ont amélioré de façon significative le fonctionnement de cette organisation.

Il a précisé que c'est dans ce cadre que la Direction Générale de la culture, au sein de l'ACCT, est devenue la Direction Générale de la Culture et de la Communication tandis que celle de la coopération scientifique et technique est devenue la Direction Générale des Sciences et Techniques pour le Développement.

Le Sommet a apprécié le travail accompli par le Comité du suivi et a directement passé à l'examen des programmes de coopération et de développement.

3.3. Programmes de coopération et de développement

Les responsables des cinq grands réseaux ont présenté aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour adoption, leurs différents rapports sur les programmes de coopération et les délégations qui le souhaitaient prenaint à parole pour annoncer la participation de leurs pays à la réalisation des actions retenues par secteur.

a. Réseau "agriculture"

Les propositions de programmes en matière d'agriculture ont été présentés par Monsieur Hamid ALGABID, Premier Ministre du NIGER.

Il a rappelé d'abord les principales orientations et décisions du Sommet de Paris en matière d'agriculture:

- le développement de la collaboration entre instituts de recherche et de formation, notamment pour les divers aspects de l'agriculture tropicale;
- la diffusion de l'information;
- la formation intégrée des gestionnaires et des techniciens;
- l'adaptation des techniques aux besoins des pays;
- le développement des technologies de pointe, notamment la biotechnique et le génie génétique, la gestion des ressources naturelles, l'informatique appliquée à la biologie et à la télématique.

- Résolution sur l'agriculture et la protection de l'environnement

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, préoccupés par la dégradation continue de l'environnement des pays en développement francophones, notamment ceux de la région du Sahel, demandent à leurs Gouvernements de lancer un programme d'études en vue de coordonner les efforts de lutte contre la désertification.

- Résolution relative à la lutte contre l'érosion en Haîti

Considérant la situation particulière d'Haîti dont le patrimoine forestier a subi une dégradation accélérée, menaçant gravement l'équilibre de ses ressources naturelles, les Etats francophones s'engagent à soutenir le pays dans sa politique de reforestation et l'approvisionnement de l'île en ressources énergétiques.

- Résolution sur les calamités naturelles

Considérant les graves pertes en vies humaines et matérielles occasionnées par les cyclones et les inondations dans les pays insulaires de l'**Ccéan** indien, les Etats francophones lancent un appel à la communauté internationale en faveur d'un appui technique aux pays victimes des cyclones tropicaux.

- Résolution sur la situation économique mondiale

Préoccupés d'une part, par les perspectives dans l'ensemble défavorables aux pays en voie de développement pour assurer leur croissance, trouver les marchés dont ils ont besoin et faire face au service de leur dette extérieure, d'autre part, par la persistance des restrictions commerciales et des pressions protectionnistes, mais aussi par la dépression prolongée des cours de nombreux marchés de produits de base, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français expriment le souhait d'accorder la priorité au renforcement du système commercial multilatéral centré sur le GATT et la CNUCED, pour favoriser la croissance des pays en voie de développement. Ils souhaitent l'aboutissement des discussions menées concernant l'allégement de la dette ainsi que la possibilité d'appliquer des taux d'intérêt plus bas à la dette existante pour les pays les moins avancés et ceux des pays qui ont entrepris des efforts d'ajustement.

Pour leur part, les trois Chefs d'Etat africains qui ont pris la parole, ainsi que le Président Amine GEMAYEL du Liban, ont parlé des conflits régionaux en évoquant tour à tour les tensions en Afrique australe, les conflits au Tchad et au Sahara occidental, la situation politique en Asie du Sud-Est, la guerre civile au Liban, la situation au Moyen-Orient dominée par le conflit israëlo-arabe, la détérioration des termes de l'échange, l'endettement ainsi que la baisse des prix des matières premières.

Ils ont souligné notamment, que "le moment est venu d'assigner à la langue française d'autres objectifs, de manière à en faire non seulement un instrument culturel et politique, mais également un outil de développement, de coopération économique et de transfert de technologies, qui inaugurerait un nouveau type de coopération, une alliance nouvelle".

Ils ont insisté sur le fait qu'il faut promouvoir et diversifier les liens de solidarité qui dépassent le simple usage de la langue française, pour pouvoir cimenter davantage la coopération Nord-Sud "pour moins d'égoïsme et plus d'équité".

3. Questions examinées par le Sommet

Les travaux proprement dits du Sommet ont commencé dans l'après-midi du 2 septembre 1987, par l'examen et l'adoption de neuf résolutions sur la politique internationale, sur la coopération et la solidarité, sur la conjoncture économique mondiale et sur l'environnement.

A first transfer of the court

3.1. Résolutions adoptées

- Résolution sur le Moyen-Orient: Cette résolution qui dans ses "considérant", reconnaît les droits nationaux du peuple palestinien et notamment son droit d'une Conférence élémentaire et légitime à l'autodétermination, appuie la convocation/internationale sur le Moyen-Orient qui, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties directement concernées et des membres du conseil de sécurité, constituerait un cadre approprié pour les négociations nécessaires et favoriserait la réalisation d'une paix durable. Comme à la réunion ministérielle, la question palestinienne a occupé la majeure partie du temps des négociations au niveau du Sommet. Le Canada n'a pas voulu en effet bouger de sa position traditionnelle: le Chef de la diplomatie canadienne a expliqué que dans le contexte politique de son pays, le mot "autodétermination" a toujours causé des difficultés car il est synonyme "d'Etat indépendant". Pour le Canada, cela préjuge du résultat de la Conférence internationale sur le Moyen-Orient, dont le Canada approuve le principe. Toutes les délégations, à l'exception du Canada, ont adopté la résolution.

Conférence ministérielle, à l'exception du projet de résolution sur le Moyen-Orient.

En effet, ce projet de résolution, tout en recevant l'appui de la quasi-totalité des délégations, se heurta au refus du Canada qui n'a pas voulu endosser une partie du texte du projet de résolution qui parlait de "la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et notamment son droit élémentaire et légitime à l'autodétermination".

La Conférence ministérielle avait ensuite à examiner pour approbation, les documents de Conférence révisés par la réunion ministérielle préparatoire de Bujumbura portant sur le rapport du Comité du suivi et sur les programmes de coopération dans le cadre des réseaux définis lors du Sommet de Paris.

La Conférence ministérielle devait enfin discuter les mécanismes de mise en oeuvre des décisions du Sommet de Québec et finaliser le texte de la Déclaration de Solidarité que devaient adopter la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français, à l'issue de ses travaux.

TRAVAUX DU SOMMET DE QUEBEC

1. Niveau de participation au Sommet

Le deuxième Sommet francophone qui a ouvert ses travaux à Québec le 2 septembre 1987, a rassemblé au total quarante trois délégations conduites notamment par seize(16) Chefs d'Etat (du Bénin, du Burundi, des Comores, de Djibouti, de France, du Gabon, de Guinée, de Guinée-Bissau, du Liban, de Madagascar, du Mali, de Mauritanie, du Rwanda, du Sénégal, du Togo et du Zaīre) et 11 Chefs de Gouvernement.

Il y a lieu de souligner que, en tenant compte des trois représentations canadiennes (Canada fédéral, Québec et Nouveau-Brunswick) et des deux délégations belges (Royaume de Belgique et Communauté française de Belgique, c'est-à-dire Wallcnie-Bruxelles), au total trente sept Etats se trouvaient réunis à Québec.

Deux d'entre eux, à savoir la Suisse et le Laos, ont demandé à ne bénéficier que du statut d'observateur.

Pour des raisons diverses, quelques pays ou Communautés utilisant le français, qui n'avaient pas assisté au premier Sommet de Paris n'ont pas non alus voulu participer au Sommet de Québac. Il s'agit de l'Algérie, du Cameroun, du Cambodge ainsi

Il est vrai que jusqu'ici se sont les réseaux qui préparent les projets et qui doivent d'ailleurs en assurer l'exécution et que malheureusement, ce sont essentiellement les pays du Nord qui sont représentés dans ces réseaux.

Mais il faut espérer que ces réseaux vont s'ouvrir à un plus grand nombre d'Etats participant au Sommet et que dès lors les pays du Sud pourront faire entendre leur voie et faire passer leurs priorités dans le cadre des projets de coopération à exécuter sur le budget de la francophonie.

Tels sont, Monsieur le Président, les points importants, les observations ainsi que les conclusions que j'ai pu dégager des travaux du deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui s'est tenu à Québec du 2 au 4 septembre 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Fr. NGARUKIYINTWALI Ministre des Affaires Etrangères

et de la Coopération,

SINVVV

Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement KIGALI.-
- Monsieur le Président du Conseil National de Développement <u>KIGALI.</u>-
- Monsieur le Ministre (TOUS) MIJEUCOCP
- Monsieur le Recteur de l'Université Nationale du Rwanda BUTARE.-
- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise (TOUS)
- Monsieur le Directeur de l'ORINFOR KIGALI.-
- Monsieur le Directeur de l'ISAR RUBONA-BUTARE.-